29 avril 2008 **08.338**

Question Pierre Bonhôte

Article constitutionnel sur la santé: Conseil d'Etat timide?

L'article constitutionnel sur la santé soumis au vote le 1er juin prochain recueille une forte hostilité de la part des cantons dans la mesure où il transfère de larges compétences de la collectivité publique aux caisses maladie.

Les cantons ont fait part de leur opposition au projet par la voix:

– de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS);
– du Comité directeur de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS);
– de la Conférence des gouvernements cantonaux.

Ces prises de position restent toutefois assez peu connues du public. Plusieurs gouvernements cantonaux ont donc choisi de communiquer leur position par voie de conférence de presse (Valais, Fribourg, Berne).

Le Conseil d'Etat neuchâtelois envisage-t-il d'en faire autant?